

Publication réalisée le 18 janvier 2024.

Exemples de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics en France

1. L'aménagement de la voirie du centre-ville de Fécamp (Seine-Maritime, Normandie)

Située en Seine Maritime, à 40 km du Havre et à 2 heures de Paris, Fécamp est une ville moyenne (18 334 habitants en 2023) bordée par la Manche. Ville centre de l'agglomération Fécamp Caux Littoral qui comprend 33 communes et près de 400 000 habitants, cette ancienne capitale du Duché de Normandie est classée « Ville d'Art et d'Histoire ».

Fécamp vit autour d'un port dynamique qui s'est développé au fil des siècles pour devenir le premier port morutier français. Elle est aussi une ville touristique qui s'investit pour son développement et son attractivité.

En 2018, la ville a intégré le dispositif Action Cœur de Ville, lui permettant **de poursuivre et d'amplifier les actions déjà engagées en faveur de la revitalisation de son centre-ville**. Initialement prévu pour une durée de 5 ans, le programme est prorogé de 3 ans et a déjà permis la concrétisation de 33 actions pour un total de 40 402 548 € de dépenses réalisées.

La **réfection des voiries en centre-ville** fait partie des actions majeures entreprises dès le début du programme (début des travaux à l'automne 2018 et fin en septembre 2019). Cette action d'un **montant de 2 451 003 €** a été financée à hauteur d'environ 50 % par différents acteurs.

Tableau 1 : Plan de financement des aménagements de voirie dans le centre-ville de Fécamp

	Montant €	%
État (DSIL)	211 408	17
Région Normandie	592 730	47
Département de Seine Maritime	457 385	36
TOTAL	1 261 523	100

Ces investissements ont notamment permis **la mise en accessibilité des commerces et des immeubles, la création d'espaces partagés, l'identification et la personnalisation des voiries par une uniformité architecturale de la rue piétonne**.

Au total, ce sont 5 000 m² de voiries qui ont été aménagées.



*Figure 1 : Nouvelle rue piétonne de Fécamp (Ville de Fécamp, 2023)
Avant travaux (gauche) et après travaux (droite)*



Figure 2 : Travaux de la voirie dans le centre-ville de Fécamp (Ville de Fécamp)

En complément, un travail a été mené afin d'aider les commerçants du centre-ville à moderniser leur commerce et **se mettre en conformité aux règles d'accessibilité pour les ERP**. Une convention FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) a ainsi été mise en place et a permis à 24 commerçants de bénéficier d'une aide financière afin de **réaliser des travaux d'accessibilité et de modernisation de leur local**.



*Figure 3 : Nouvelle rue piétonne de la ville de Fécamp (Ville de Fécamp, 2023)
Avant travaux (en haut) et après travaux (en bas)*

2. L'aménagement de la voirie du centre-ville du Lamentin (Martinique)

Dès les années 2000, la municipalité de la ville du Lamentin a entrepris un vaste programme de revitalisation des activités économiques de son centre-ville, qu'elle poursuit encore aujourd'hui.

La ville souhaite ainsi renforcer l'identité du territoire en favorisant le déplacement des visiteurs et l'accessibilité du centre-ville aux personnes avec un handicap par une signalétique moderne et adaptée. En aménageant les axes prioritaires et en rendant plus accessible le commerce de proximité, la ville souhaite ainsi valoriser le développement économique et renforcer l'identité du territoire.

Pour favoriser l'accès à tous et au plus grand nombre, ce programme de reconquête s'articule autour des rues importantes de la ville.

Une première phase de travaux a été effectuée de mars 2016 à janvier 2017 et a concerné 3 rues - Ernest André, Ernest Maugée et Léonce Bayardin – pour un coût total du projet de 755 719 € HT. La ville a sollicité une subvention de 85 % du montant HT, soit 642 361 €, auprès de l'Etat grâce au plan de rattrapage des investissements outre-mer (fonds exceptionnel d'investissement). La collectivité, en sa qualité de maître d'ouvrage, a engagé 113 358 €.

Parmi les travaux réalisés, une réfection des trottoirs en enrobés et la mise en place de plateaux surélevés pour répondre à la configuration des lieux (largeurs de la voirie et des trottoirs anarchiques, hétérogénéité des hauteurs de seuils et des bordures en place notamment).

En 2018, la commune du Lamentin (Martinique) a été retenue parmi les 222 villes du plan gouvernemental « Action cœur de ville » pour redynamiser son centre-ville. Ainsi, dans la continuité des aménagements entrepris, d'autres rues du centre-ville ont été concernées par la suite des travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Trois d'entre elles sont illustrées ci-dessous : les rues Pierre Zobda-Quitman, Hardy de Saint-Omer et Victor Lamon.

Les travaux entrepris sont de différentes natures :

- Création de cheminement aux normes: reprise ou réalisation de trottoirs en conformité avec la réglementation, réalisation de plan inclinés dans les zones de passage (traversée) de façon à supprimer tout ressaut difficilement franchissable où la mise à niveau des voiries (passages surélevés)
- Reprise du revêtement des trottoirs dans la recherche d'harmonisation et d'embellissement des quartiers
- Fourniture et pose d'équipements publics de sécurisation des trottoirs (potelets, etc.)

Le montant de cette opération de connectivité piétonne du bourg de la ville de Lamentin s'élève à **591 468,37 € HT**.

Tableau 2 : Plan de financement des aménagements de voirie dans le centre-ville de la Ville du Lamentin
(opération "Connectivité piétonne")

	Montant HT	Plan de financement					
		État/DSIL		CTM ¹		Ville	
	€	€	%	€	%	€	%
Bourg - Rue Pierre Zobda-Quitman	269 992,00	215 993,60	80,0	26 999,20	10,0	26 999,20	10,0
Bourg - Rue Hardy de Saint-Omer	118 030,00	94 424,00	80,0	11 803,00	10,0	11 803,00	10,0
Place d'armes - Rue Victor Lamon	199 174,00	159 339,20	80,0	19 917,40	10,0	19 917,40	10,0
TOTAL	587 196,00	469 756,80		58 719,60		58 719,60	

Dans le cadre du plan de relance 2021, la ville du Lamentin a bénéficié de la dotation régionale d'investissement au titre de la mesure « mobilité du quotidien ».

¹ CTM : Collectivité Territoriale de la Martinique

3. L'aménagement des berges de l'Allier à Moulins (Allier, Auvergne-Rhône-Alpes)

Moulins est une commune située en région Auvergne Rhône Alpes, elle est la préfecture du département de l'Allier. Son agglomération s'étend le long de la rivière Allier.

Moulins Communauté mène une politique de reconquête de L'Allier basée sur la mise en valeur de son patrimoine paysager et environnemental. En 2018, un schéma directeur d'aménagement des abords de la rivière d'Allier a été acté. Le projet d'aménagement des berges prévoit de faciliter les déplacements autour de la rivière via un ensemble de boucles de promenade pour permettre à toutes et tous de renouer avec L'Allier. Il s'agit de rendre les berges accessibles aux mobilités douces.



Figure 4 : Projet d'aménagement des berges au niveau de la plaine du camping entre le Pont Régemortes et le Pont de Fer (rive gauche de L'Allier), Moulins Communauté (2022)

L'aménagement est constitué de plusieurs éléments :

- Une rampe d'accès le long de la digue de la Brasserie : rampe accessible aux PMR, un espace piéton avec enrobé coloré le long de la voie de circulation qui mène à l'entrée de l'aire de camping-car et au parking ;
- Une zone de stationnement au pied de la digue de la Brasserie, avec 49 places de stationnement dont une place GIG-GIC ;
- Une zone de loisirs avec différentes activités proposées : 4 terrains de pétanque, terrain de mini-foot, terrain de badminton, terrain de beach-volley et mini-gradins, aire de jeux pour enfants, tables de ping-pong et de baby-foot, barbecues, tables de pique-nique... ;

- Une zone de baignade, constituée d'une plage en sable et d'un espace pelouse synthétique, délimitée par des pontons ;
- Une paillotte équipée d'une terrasse couverte propose une offre de restauration en saison estivale ;
- Une aire de promenade en bords de rivière avec un chemin en stabilisé renforcé qui relie la partie basse du pont Régemortes au pont de Fer, ancien pont ferroviaire reconverti.

Présenté en 2021 à la commission communale pour l'accessibilité de la ville de Moulins (phase projet), puis en 2022 (aménagements réalisés), les associations ont eu un rôle important en apportant leurs remarques pour adapter les projets ou enrichir les nouvelles réalisations.

Le projet intègre la préservation de la biodiversité à travers des aménagements respectueux de l'environnement et qui mettent en valeur, au fil des saisons, le patrimoine naturel du site.

Tous les cheminements de projet sont adaptés à tous. Depuis le pont de Régemortes jusqu'au Pont de Fer, un cheminement adapté à tous se déploie, en béton bouchardé clair dans les zones urbaines (figure 5) et en stabilisé renforcé dans les zones naturelles (figure 6).



Figure 5 : Chemin en stabilisé renforcé et ponton accessible pour les personnes à mobilité réduite (Moulins Communauté, 2022)



Figure 6 : Aire de promenade en bords de rivière avec un chemin en stabilisé renforcé (Moulins Communauté, 2022)

Plusieurs rampes permettent de rejoindre les berges depuis les digues avec un traitement spécifique des circulations douces : intégrer à la voirie dans les zones circulées ou en site propre.

À proximité des équipements et zones de loisirs sont prévus des stationnements PMR qui facilitent le stationnement.

La circulation PMR est prolongée jusqu'à la zone de baignade avec intégration de dispositifs pour faciliter l'accès à l'eau des PMR : pontons et platelages bois (figure 7).



Figure 7 : Platelage en bois jusqu'à la rivière

Le projet des Berges au niveau de la Plaine du Camping sur la rive gauche, a fait l'objet d'une mission d'une Maîtrise d'œuvre confiée à un paysagiste concepteur afin de garantir la cohérence et la continuité des aménagements.

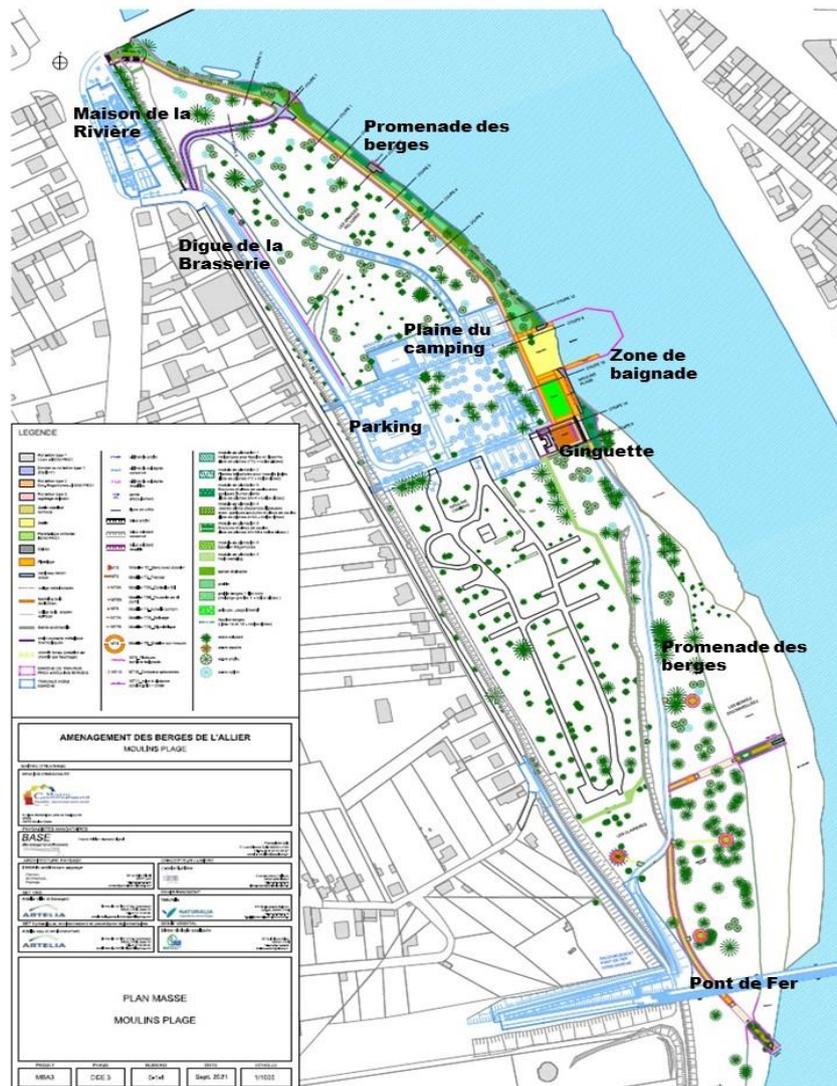


Figure 8 : Plan de masse de l'aménagement des berges de L'Allier, Moulins Communauté (2022)

Le projet est divisé en plusieurs opérations d'aménagement distinctes :

- Réaménagement du Pont de Fer : réalisé de l'été 2019 jusqu'à la fin de l'année 2020 ;
- Raccordement du Pont de Fer : réalisé de l'été 2020 à l'automne 2021 ;
- Plaine du camping (berges, aire de jeux, baignade, promenade) : réalisé de l'été 2021 à l'été 2022 ;
- Abords de la Maison de la Rivière : réalisés de l'été 2022 jusqu'au début de l'année 2023.

Tableau 3 : Coût des études et de la maîtrise d'œuvre, Moulins Communauté (2022)

	Montant € H.T.	Montant € T.T.C.
Études préalables	117 000	140 000
Schéma directeur MOE	317 000	380 000
Travaux	1 167 000	1 400 000
TOTAL	1 600 000	1 920 000

Tableau 4 : Coût des travaux, Moulins Communauté (2022)

	Montant € H.T.	Montant € T.T.C.
Pont de Fer	3 625 000	4 350 000
Raccordement du Pont	540 000	648 000
Plaine du camping	2 250 000	2 700 000
Abords de la Maison de la Rivière	2 000 000	2 400 000
TOTAL	8 415 000	10 098 000

Le projet, porté par Moulins Communauté est également financé :

- Par l'Union Européenne via le fond FEDER à hauteur de 304 000 € T.T.C.
- Par l'État via le Fond de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 456 000 € T.T.C.
- Par l'État via le FNADT à hauteur de 181 000 € T.T.C.
- Par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 1 445 000 € T.T.C.
- Et par le département de l'Allier à hauteur de 2 000 000 € T.T.C.

Soit 4 386 000 € de subventions allouées.

4. Rénovation et mise en accessibilité de la place du Général de Gaulle à Payroux (Vienne, Nouvelle-Aquitaine)

La municipalité de Payroux (Vienne, 502 habitants) a souhaité réaménager sa place centrale afin de la rendre plus accessible et attractive pour les habitants et les visiteurs en valorisant son patrimoine.

La place du général de Gaulle constitue le cœur du bourg. Outre l'église Notre-Dame (inscrite Monument Historique) et sa belle façade romane du XII^{ème} siècle, elle regroupe des services à la population : mairie, agence postale, maison de retraite, salle des fêtes, chambre d'hôtes labélisée Tourisme et Handicaps.



*Figure 9 : Place du Général de Gaulle à Payroux
À gauche : avant travaux ; à droite : après travaux*



Figure 10 : Aménagement de la place du Général de Gaulle, de la voirie et des cheminements devant la mairie de la ville de Payroux

La commune de Payroux a sollicité l'Agence des Territoires de la Vienne (AT86) pour l'assister dans son projet d'aménagement de son cœur de bourg.

Après un diagnostic de l'existant, réalisé par le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de la Vienne, l'AT86 a conçu et assuré la Maîtrise d'œuvre de l'aménagement en concertation avec l'Udap (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) et les services de l'État, avec pour objectif de concilier au mieux valorisation patrimoniale et paysagère, fonctionnalité au quotidien et accessibilité.

Montant des travaux et maîtrise d'œuvre : **362 585,83 € H.T.**

Tableau 5 : Plan de financement de la rénovation de la Place de Gaulle à Payroux

	Montant € H.T.	%
DETR	98 402.35	27.14
DSIL	30 000.00	8.27
ACTIV' 4 : restauration et valorisation du patrimoine (département)	62 093.40	17.12
Amendes de police	25 000.00	6.90
Communauté de Communes du Civraisien en Poitou	30 000.00	8.27
Sponsoring Valéco (éolien)	20 845.27	5.75
Commune	96 244.81	26.55
TOTAL	362 585.83	100

5. Aménagement du centre bourg de Le Tholy (Vosges, Grand Est)

Situé à quelques kilomètres du lac de Gérardmer, Le Tholy est une commune des Vosges située dans la vallée de Cleurie entre Remiremont et Gérardmer. Elle comprend un peu plus de 1 500 habitants.

Pour redynamiser et créer une centralité forte autour des édifices institutionnels, la commune a entrepris un projet d'aménagement du centre-bourg. L'étude et les travaux (2018-2022) ont pris en compte l'accessibilité, la sécurité routière, la mobilité, les normes environnementales (infiltration des eaux de surfaces, aménagement paysager, etc.).

Ce projet incluait entre autres la traversée et la route du Petit Paradis les parvis des édifices aux abords des équipements municipaux, le réaménagement d'espaces paysagers et la réhabilitation en maison des associations de l'ancien presbytère.

En ce qui concerne le domaine « accessibilité », la collectivité avait réalisé un PAVE. Dans le détail, les travaux d'accessibilité ont porté sur :

- Les bâtiments communaux ont été rendu accessibles (ancien presbytère, écoles, La Poste, etc.);
- Les installations ouvertes au public ont été mis en conformité (places publiques, monuments, etc.);
- Les chaînes de déplacement aux PMR ont été réalisé (trottoirs, etc.);
- Les interfaces voirie / ERP ont été reprises (pharmacie, boulangerie, médecin, etc.);
- Les traversées de route ont été reprises (passages piétons);
- Des places de stationnement PMR ont été créées;
- La sécurisation des trottoirs a été confortée;
- Les obstacles ont été déplacés.
-

Tableau 6 : Plan de financement des travaux du centre bourg de Le Tholy

	Montant € H.T.	%
État DETR	538 765	26.2
Région Grand Est	136 328	6.6
Europe FEDER FSE	123 669	6.0
Département des Vosges	103 293	5.0
Amendes de police	68 189	3.3
État contrat de Ruralité	37 193	1.8
TOTAL	2 053 572	100



*Figure 11 : Aménagement du centre bourg de Le Tholy
En haut à gauche : parvis de la Maison des associations
En haut à droite : aménagement de Rue du Paradis (église)
En bas : trottoir et traversée piétonne sur la D11*